

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2017-03(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Date de convocation : 1^{er} février 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille dix-sept et le 8 février le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE (suppléante de monsieur AUBERT).
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI (jusqu'à 17 h 15), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Roland AUBERT (suppléé par madame FAURE), Khaled BENFERHAT (suppléé par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Robert GAY, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Projet de service du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence

Le Président FIAERT expose :

L'arrivée d'un nouveau directeur départemental est l'occasion pour un Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de dresser un état des lieux de la structure, d'en mesurer ses forces et ses fragilités et de définir un projet global d'organisation et de conduite de l'établissement public.

Un état des lieux a donc été réalisé sur la base :

- D'une étude documentaire des dossiers structurants de l'établissement public en amont de la prise de fonctions du directeur (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), règlement opérationnel (RO), règlement intérieur (RI), plans pluriannuels d'investissement (PPI), convention financière, budget, organigramme, organisation opérationnelle, activité des centres, etc.) ;
- D'entretiens réalisés avec le Président du Conseil d'administration et le Préfet de département ;
- D'entretiens réalisés avec les différentes autorités civiles et militaires du département ;
- D'échanges avec le directeur départemental adjoint ayant assuré l'intérim pendant 5 mois ;
- D'entretiens individuels d'une heure réalisés avec chaque agent permanent en poste au SDIS 04 ;
- De réunions de présentation des différents groupements de service de la direction départementale ;
- D'échanges avec les représentants des personnels (professionnels et volontaires) ;

- De la visite de tous les centres d'incendie et de secours du département, en présence de l'encadrement et des personnels de ces centres, accompagnés le plus souvent du maire et du conseiller départemental du secteur.

Cet état des lieux a permis de mesurer les forces et les fragilités du service, aussi bien d'un point de vue organisationnel, humain, opérationnel, réglementaire, patrimonial que financier.

Aussi, afin de permettre au SDIS 04 de relever les futurs défis des années à venir, il vous est proposé un projet de service sous forme d'un plan d'actions et d'un nouvel organigramme qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 20 janvier 2017 et du Comité technique le 30 janvier 2017. Celui-ci fera l'objet d'un arrêté conjoint signé du Préfet et du Président portant organisation du Corps départemental des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute-Provence.

1° PLAN D'ACTIONS

12 actions ont été identifiées et constitueront la feuille de route des services pour les années 2017 à 2020, à savoir :

- **Action n°1 : Positionner l'humain au cœur du dispositif de gouvernance de l'établissement public en organisant les services de manière simple et opérationnelle :**
 - o une fonction « **direction** » recentrée possédant l'ensemble des leviers managériaux, juridiques et décisionnels ;
 - o une fonction « **cœur métier** » regroupant les services prévision, prévention et opérations ;
 - o une fonction « **support logistique** » renforcée, tournée vers le volontariat et les centres ;
 - o une fonction « **ressources humaines** » bien dimensionnée permettant un suivi pertinent des carrières mais également des formations des agents ;
 - o une fonction « **santé** » confortée dans ses moyens et ses actions ;
 - o une fonction « **finance et commande publique** » regroupée garantissant ainsi une gestion efficiente de la ressource ;
 - o un **maillage territorial** s'appuyant sur des groupements territoriaux et/ou des compagnies, chargés du lien avec les centres d'incendie et de secours, en leur apportant une expertise et un accompagnement managérial et opérationnel ; la question de l'échelon de proximité (groupement ou compagnie) devra être repensée au regard des enjeux de disponibilité, de simplification administrative et de couverture du territoire mais aussi d'accompagnement du volontariat ;
 - o un **dialogue social** renforcé par l'implication des représentants des personnels volontaires et permanents dans tous les projets structurants de l'établissement ;
- **Action n°2 : Placer le développement du volontariat au cœur de nos actions quotidiennes** en se dotant des moyens humains permettant son maintien voire son renforcement ; enjeu de la gouvernance, il sera positionné au plus près du directeur et sera accompagné d'actions de communication et d'objectifs chiffrés en matière de signature de conventions de disponibilité notamment (400 SPV conventionnés en 2020) ; la valorisation et l'encouragement des actions citoyennes permettant d'offrir de la disponibilité en journée devront être recherchés. En outre, le travail de simplification et d'allègement de la charge administrative sera poursuivi en déployant notamment les modules web des logiciels ressources humaines et formation ;
- **Action n°3 : Lancer le chantier de réécriture du SDACR** dès 2017, ce qui permettra d'avoir un état des lieux objectifs de la nécessaire couverture des risques courants et particuliers, adaptée au département ; ce SDACR intégrera le volet financier des couvertures proposées (humaines, matériels, casernements) et permettra aux décideurs

de choisir un niveau de réponse opérationnel chiffré et financé ; poursuivre par la réécriture des différents règlements opérationnel et intérieur ;

- **Action n°4 : Adapter la chaîne de commandement** aux stricts besoins opérationnels et réglementaires, en lien avec la réécriture du SDACR ;
- **Action n°5 : Poursuivre la réduction du parc roulant** en accentuant la polyvalence des engins, tout en améliorant la couverture incendie départementale ;
- **Action n°6 : Sécuriser les actes administratifs** créateurs de droit par une centralisation du contrôle au plus près de la gouvernance, tout en assurant une homogénéité des documents par la mise en œuvre d'une **charte administrative et graphique** ;
- **Action n°7 : Etre rigoureux dans l'application des textes législatifs et réglementaires**, notamment en matière de temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et d'utilisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- **Action n°8 : Réécrire la convention financière** entre le SDIS et le Département sur la base d'une étude prospective des besoins de l'établissement public pour les années 2018 à 2020, tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- **Action n°9 : Disposer des moyens financiers nécessaires** au règlement dans les délais légaux de l'ensemble des mandats émis par le service ; le transfert de la compétence incendie aux EPCI devrait permettre, en ce sens, d'améliorer la trésorerie du SDIS ;
- **Action n°10 : Développer des synergies et mutualisations** avec nos partenaires quotidiens (Département, collectivités, autres SDIS, etc.) ;
- **Action n°11 : Réfléchir à de nouveaux modes de financement** avec les différentes collectivités et l'Etat (constructions de casernes) mais également avec les hôpitaux (appui logistique aux SMUR) ;
- **Action n°12 : Programmer l'étude de faisabilité de création d'une plate-forme dédiée**, à la formation et à la logistique départementales.

La mise en œuvre de ces actions fera l'objet d'un suivi semestriel qui sera présenté aux différentes instances de l'établissement public.

2° DETAILS DE L'ORGANIGRAMME DEPARTEMENTAL

Afin de rendre efficiente la gestion de l'établissement public, il est proposé d'organiser les services de la direction autour de 5 groupements fonctionnels.

Cette réorganisation pourra s'étaler sur deux exercices budgétaires, au fur et à mesure des créations et ventilations de postes. Elle ne prend pas en compte l'aspect quantitatif des emplois opérationnels des différentes unités mixtes du département, pour lesquelles des propositions seront effectuées lors de la rédaction du SDACR.

Concernant les groupements territoriaux et les compagnies, une réflexion est actuellement menée afin de simplifier et d'optimiser l'organisation territoriale et fonctionnelle ; en effet, avec la mise en œuvre de la nouvelle carte intercommunale et le redécoupage des arrondissements administratifs, il semblerait opportun de redessiner les contours de notre organisation territoriale en lien avec ce nouveau découpage administratif. Quel que soit le résultat de la réflexion, la future structure territoriale à venir (groupement ou compagnie) a vocation à être dirigée par un officier de sapeur-pompier professionnel secondé par un officier de sapeur-pompier volontaire du même grade.

A chaque fonction de l'organigramme correspond un grade cible, qui permet de maintenir une cohérence hiérarchique de l'ensemble des services et des groupements tout en offrant des perspectives d'évolution de carrière pour les agents.

- **ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE :**

DIRECTION (DIR) :

Directeur départemental, Chef de corps	Colonel hors classe - Cat.A
Directeur départemental adjoint, Chef de corps adjoint	Colonel - Cat.A

Assistant(e) de direction, chargé(e) de la communication	Attaché(e) – Cat.A
Assistant(e) de direction, chargé(e) des instances	Attaché(e) – Cat.A

Chargé de mission hygiène et sécurité	Rédacteur – Cat B
---------------------------------------	-------------------

Officier référent volontariat, siégeant au CODIR	Commandant SPV
---	-----------------------

Service développement du volontariat :

- Chef(fe) de service	Commandant – Cat.A
- Assistant(e), chargé(e) du développement	Rédacteur principal 1cl – Cat.B
- Officier expert	Commandant SPV

GROUPEMENT GESTION DES RISQUES (GGR) :

Chef(fe) de groupement	Lieutenant-colonel – Cat.A
------------------------	----------------------------

Service prévention des risques :

- Chef(fe) de service	Commandant – Cat.A
o Bureau prévention / prévision :	
▪ Chef(fe) de bureau	Lieutenant 1cl – Cat.B
▪ Officier prévention / prévision	Lieutenant 1cl – Cat.B
o Bureau cartographie :	
▪ Chef(fe) de bureau	Technicien – Cat.B
▪ Agent SIG	Adjudant – Cat.C
▪ Agent reconnaissance ops	Agent de maîtrise principal – Cat.C

Service opérations :

- Chef(fe) de service	Commandant – Cat.A
o Bureau de la mise en œuvre opérationnelle :	
▪ Chef(fe) de bureau	Lieutenant 1cl – Cat.B
o CTA-CODIS	
▪ Chef(fe) de centre	Lieutenant 1cl – Cat.B
▪ Chef(fe)s de salle (5)	Adjudant – Cat.C
▪ Opérateurs (9)	Sapeur à sergent – Cat.C

Secrétariat de groupement :

- Assistant(e) du chef(fe) de groupement	Rédacteur – Cat.B
- Assistant(e)	Adjoint administratif – Cat.C

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES (GRH) :

Chef(fe) de groupement

Commandant – Cat.A

Service des personnels permanents (SPP/PATS) :

- Chef(fe) de service
- Assistant(e) de gestion

Rédacteur principal 1cl – Cat.B
Adjoint administratif – Cat.C

Service des personnels volontaires (SPV) :

- Chef(fe) de service
- Assistant(e) de gestion

Rédacteur principal 1cl – Cat.B
Adjoint administratif – Cat.C

Service formation :

- Chef(fe) de service
- Responsable pédagogique
- Assistant(e) de gestion
- Assistant(e) de gestion
- Assistant(e) technique

Capitaine – Cat.A
Adjudant – Cat.C
Adjoint administratif – Cat.C
Adjoint administratif – Cat.C
Agent de maîtrise principal – Cat.C

Secrétariat de groupement :

- Assistant(e)

Adjoint administratif – Cat.C

GROUPEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE (GTL) :

Chef(fe) de groupement

Commandant – Cat.A

Service technique :

- Chef(fe) de service
 - o ***Bureau du parc roulant :***
 - Mécanicien itinérant
 - Mécanicien itinérant
 - o ***Bureau logistique :***
 - Chef(fe) de bureau
 - Contrôleur EPI
 - Magasinier / coursier
 - Magasinier / coursier

Capitaine – Cat.A

Adjoint technique – Cat.C
Adjoint technique – Cat.C

Technicien – Cat.B
Agent de maîtrise principal – Cat.C
Adjoint technique – Cat.C
Adjoint technique – Cat.C

Service infrastructures :

- Chargé(e) d'opérations

Ingénieur principal – Cat.A

Service informatique / téléphonie / transmissions :

- Chef(fe) de service
- Technicien informatique
- Agent technique
- Agent technique

Technicien principal 1cl – Cat.B
Technicien – Cat.B
Agent de maîtrise principal – Cat.C
Agent de maîtrise principal – Cat.C

Secrétariat de groupement et accueil :

- Assistant(e) du chef(fe) de groupement
- Assistant(e)
- Assistant(e), chargé(e) d'accueil

Rédacteur – Cat.B
Adjoint administratif – Cat.C
Adjoint administratif – Cat.C

GROUPEMENT SANTE ET SECOURS MEDICAL (G2SM) :

Médecin-chef(fe)

Médecin hors classe – Cat.A

Chefferie :

- Médecin
- Infirmier

Médecin classe normale – Cat.A
Infirmier classe normale – Cat.A

Pharmacie à usage intérieur :

- Pharmacien gérant

Pharmacien classe normale – Cat.A

Secrétariat de chefferie :

- Assistant(e) du chef(fe) de groupement
- Assistant(e)

Rédacteur – Cat.B
Adjoint administratif – Cat.C

GROUPEMENT FINANCES (FIN)

Chef(fe) de groupement

Attaché principal – Cat.A

Service finances :

- Chef(fe) de service
- Assistant(e) de gestion

Rédacteur principal 1cl – Cat.B
Adjoint administratif – Cat.C

Service de la commande publique :

- Chef(fe) de service
- Assistant(e) de gestion

Rédacteur principal 1cl – Cat.B
Adjoint administratif – Cat.C

- ORGANISATION TERRITORIALE :

CIS MANOSQUE

Chef(fe) du CIS Manosque, chef(fe) du groupement Sud
Officier de garde (3), chef de service
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (5)
Chef d'agrès une équipe (6)

Commandant – Cat.A
Lieutenant 1cl – Cat.B
Adjudant – Cat.C
Sergent – Cat.C

Secrétariat de groupement :

- Assistant(e)

Adjoint administratif – Cat.C

CIS DIGNE-LES-BAINS

Chef(fe) du CIS Digne-les-Bains, chef(fe) du groupement Centre
Adjoint au chef du CIS Digne-les-Bains
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (5)
Chef d'agrès une équipe (6)

Capitaine – Cat.A
Lieutenant 1cl – Cat.B
Adjudant – Cat.C
Sergent – Cat.C

Secrétariat de groupement :

- Assistant(e)

Adjoint administratif – Cat.C

CIS SISTERON

Chef(fe) du CIS Sisteron, chef(fe) du groupement Nord

Capitaine – Cat.A

Secrétariat de groupement :

- Assistant(e)

Adjoint administratif – Cat.C

CIS FORCALQUIER

Chef(fe) du CIS Forcalquier

Capitaine – Cat.A

CIS BARCELONNETTE

Chef(fe) du CIS Barcelonnette

Capitaine – Cat.A

A small, faint table or grid of numbers located in the bottom right corner of the page. The table consists of approximately 10 columns and 10 rows of small, illegible characters or numbers.

- **SYNTHESE :**

Filière sapeurs-pompiers professionnels (65) :

Grade	Nombre
Colonel hors classe	1
Colonel	1
Lieutenant-colonel	1
Commandant	6
Capitaine	6
Lieutenant première classe	8
Adjudant	17
Sergent	21
Caporal à sapeur	
SOUS TOTAL 1	61

Grade	Nombre
Médecin hors classe	1
Médecin classe normale	1
Pharmacien classe normale	1
Infirmier classe normale	1
SOUS TOTAL 2	4

Filière administrative (26) :

Grade	Nombre
Attaché principal	1
Attaché	2
Rédacteur principal première classe	5
Rédacteur	4
Adjoint administratif	14
SOUS TOTAL 3	26

Filière technique (14) :

Grade	Nombre
Ingénieur principal	1
Technicien principal première classe	1
Technicien	3
Agent de maîtrise principal	5
Adjoint technique	4
SOUS TOTAL 3	14

TOTAL : 105 emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Claude FIAERT

ORGANIGRAMME DU CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

